

Bureau syndical du 12 septembre 2019

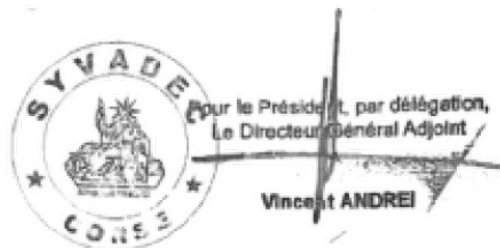
DELIBERATION N° 2019-09-071

Demande de subvention pour la couverture finale de l'ISDND de Viggianello

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le douze septembre à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le six septembre, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	12	12	
Présents : Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et FILONI François.			
Présente : Madame : SOTTY Marie-Laurence.			
Absents : Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena. Messieurs : PAJANACCI Jean, MILANI Jean-Louis, GIFFON Jean-Baptiste, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.			

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 18/09/2019
et de la publication de l'acte le: 18/09/2019



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20190912-2019-09-071-DE
 Date de télétransmission : 18/09/2019
 Date de réception préfecture : 18/09/2019

Monsieur Don Georges GIANNI, Vice-Président, expose :

Le SYVADEC est autorisé à exploiter l'ISDND de Viggianello pour une capacité totale d'enfouissement de 687 500 tonnes par Arrêté Préfectoral n°2A-2019-02-28-003 du 28 février 2019. La fin d'exploitation de cette installation est prévue en 2020.

Conformément aux prescriptions des articles 3.6.2 et 9.2 de cet Arrêté Préfectoral, le réaménagement du site dont la mise en œuvre de la couverture finale et du réseau de collecte des eaux pluviales doit permettre de restituer le site à des fins de paysage naturel en répondant aux objectifs suivants :

- Assurer d'isolement du site vis-à-vis des eaux de pluie ;
- Intégrer le site dans son environnement ;
- Garantir le devenir à long terme, compatible avec la présence de déchets ;

La surface à couvrir est de l'ordre de 43300 m² nécessitant une intervention en deux phases :

La première phase porte sur la couverture de 13.000 m² et sera mise en œuvre lors du dernier trimestre 2019/premier trimestre 2020.

La seconde phase portant sur 30.300 m² et sera mise en œuvre au dernier semestre 2020/ premier trimestre 2021

Le montant prévisionnel de l'opération de mise en œuvre de la totalité de la couverture finale et des réseaux de récupération des eaux pluviales du casier est de 1 620 000 €HT et sera réalisée en deux phases.

Le plan de financement de cette opération est établi selon un taux de subvention minimum de 70 % soit 1.050.000 € HT voire 80 % soit 1.296.000 € HT, le solde restant à la charge du Syvadec.

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver ce plan de financement, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions à hauteur de 70 % minimum voire 80% auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1

Vu l'Arrêté Ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non Dangereux – NOR : DEVP1519168A

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2A-2019-02-28-003 du 28 février 2019

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau
Considérant que ces prestations sont intégrées dans le marché à bons de commande référencé 2017-001

Considérant le taux d'intervention retenu pour la couverture finale de l'ISDND de Vico

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de Monsieur Don Georges GIANNI, Vice-Président

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20190912-2019-09-071-DE
Date de télétransmission : 18/09/2019
Date de réception préfecture : 18/09/2019

A l'unanimité:

- Approuve le Plan de financement afférent à ces travaux liés à la couverture finale de l'ISDND de Viggianello
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'une demande de recours devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20190912-2019-09-071-DE
Date de télétransmission : 18/09/2019
Date de réception préfecture : 18/09/2019